

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 juin 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 14 juin, du projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 1 de M. Robinson (Burnaby).

**M. le Président:** Avant d'écouter les arguments concernant la forme des motions n°s 89, 93 et 94, je signale à la Chambre que, bien que la présidence ait expliqué jeudi dernier pourquoi elle a décidé que la motion n° 91 est irrecevable, cette motion n'a pas été insérée dans la liste des motions jugées irrecevables à cause d'une erreur d'ordre technique. Par conséquent, on l'a laissée au *Feuilleton* avec les autres motions étudiées à l'étape du rapport. Malgré cette erreur technique, la motion n° 91 est irrecevable; j'en décide ainsi.

Je suis maintenant disposé à écouter les arguments relatifs à la recevabilité des motions n°s 89, 93 et 94.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, sauf votre respect et celui des députés, je me demande si nous pourrions remettre cela à plus tard. J'apprécie le fait que vous demandiez aux députés d'avancer les arguments qu'ils ont à ce sujet mais nous ne sommes toutefois pas en mesure d'en discuter maintenant. Je suis rentré à Ottawa hier soir après avoir été absent quelques jours, et je ne suis pas en mesure de discuter maintenant. Avec l'accord des députés, j'apprécierais beaucoup que nous remettions cela à un moment ultérieur, à la convenance de Votre Honneur.

• (1110)

[Français]

**M. Pinard:** Je suis très étonné, monsieur le Président, d'entendre cette requête. Vous avez clairement signifié la semaine dernière que vous aviez l'intention d'entendre des arguments sur ce sujet. Mon collègue et ses collègues ont eu toute la fin de semaine pour se préparer et ils savent qu'il est urgent de débattre ce projet de loi. Ils savent que la session tire à sa fin. La seule excuse valable que je puisse trouver, c'est que

mon savant collègue a été tellement passionné et intéressé par les savants discours de tous les candidats au leadership libéral en fin de semaine, et il a été tellement intéressé d'entendre les propos de notre nouveau chef, M. John Turner, que cela l'a empêché de se concentrer sur les travaux de la Chambre. Mais je trouve néanmoins que sa requête n'est pas tellement raisonnable. Cependant, par courtoisie, et je dis que je suis vraiment étonné de cette requête, nous n'avons pas d'objection bien sûr à ce qu'il ait 40, 50 minutes pour se préparer et soumettre ses arguments, ce qui devrait être facilement fait à l'heure du midi; mais plus tard que l'heure du midi, je trouve qu'il serait déraisonnable d'empêcher le Parlement d'entendre des instances sur l'admissibilité de ces amendements, dont avis a été donné il y a plus d'une semaine, alors que vous-même avez indiqué la semaine dernière que vous vouliez que les députés se préparent pour vous soumettre leurs arguments. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de retarder indûment la présentation de ces arguments. Chose certaine, ce sera votre décision, monsieur le Président, d'accorder le délai que vous jugez opportun. Mais notre point de vue du côté du gouvernement, étonné de cette requête à ce moment-ci, c'est de ne pas voir prolonger davantage ce délai, c'est-à-dire de ne pas le prolonger pour plus de trois quarts d'heure ou d'une heure au maximum.

[Traduction]

**M. le Président:** Si la Chambre est d'accord, j'écouterai les arguments à l'ordre du jour cet après-midi.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, nous sommes d'accord, bien sûr. C'est avec une certaine joie et un certain plaisir que j'ai suivi les résultats du congrès à la direction du parti libéral, à l'instar des députés de l'opposition officielle. Nous sommes prêts à attendre pour les arguments, même si nous étions disposés à les écouter tout de suite.

**M. Pinard:** Le député néo-démocrate vient de dire que ces députés sont disposés à discuter maintenant. S'ils le font maintenant, alors à 15 heures il faudra moins de temps à la présidence pour écouter les arguments du parti conservateur.

**M. le Président:** Si le député de Burnaby (M. Robinson) souhaite qu'on l'écoute maintenant, la présidence serait disposée à le faire, puis à écouter les autres représentants de l'opposition officielle plus tard dans la journée. Le député de Burnaby est-il disposé à discuter maintenant du rappel au Règlement?

**M. Kaplan:** Il vient de le dire.

**M. le Président:** Puisqu'il n'y a pas de réponse, nous allons passer au débat sur l'article 1. Nous reprenons le débat sur la motion n° 1 du député de Burnaby qui a proposé, appuyé par le député de Spadina (M. Heap), que l'article 1 soit supprimé. Certains députés essaient-ils d'obtenir la parole?